

Les droits et devoirs de l'enfant

La vie d'un enfant commence dès le jour où il est conçu dans le ventre de sa mère. A partir de cet instant, il a au moins un droit : celui de vivre.

Après sa naissance et dès qu'il atteint l'âge de raison (6 à 7 ans), l'enfant ne jouit pas seulement des droits, mais il est aussi soumis à des devoirs, comme tout être humain vivant en société.

Les droits de l'enfant sont reconnus par la plupart des Etats du monde et sont consignés dans des conventions internationales. Citons par exemple, la Convention relative aux droits de l'enfant signée en 1989 et à laquelle notre pays a adhéré. La Constitution de la République Démocratique du Congo reconnaît aussi certains droits fondamentaux à l'enfant congolais.

Droits de l'enfant

Le premier droit d'un enfant est celui de vivre (droit à la vie) et de recevoir la protection et l'assistance dont il a besoin pour pouvoir jouer pleinement son rôle dans la communauté. Pour l'épanouissement de sa personnalité, l'enfant doit grandir, en famille, dans un climat de bonheur, d'amour et de compréhension de la part de ses parents. C'est dans ce sens qu'un enfant ne doit pas être maltraité par ses parents, ni par d'autres personnes. Il ne doit pas être soumis à l'exploitation (exemple : vendre de l'eau à la criée, travailler comme domestique ou receveur des taxi-bus, etc.) ou être enrôlé

dans les forces armées.

Un autre droit fondamental de l'enfant est celui d'être éduqué (droit à l'éducation scolaire). Pour ce faire, dès lors qu'un enfant atteint l'âge de 6 ans, il doit être inscrit dans une école. C'est ainsi que les parents, en envoyant leurs enfants à



l'école, ne doivent pas faire une discrimination entre les filles et les garçons. Tous les enfants, filles et garçons, doivent aller à l'école. Les enfants, qu'ils soient nés dans le mariage ou hors mariage, jouissent aussi de la même protection sociale.

Le droit à la santé et le droit à la sé-

curité alimentaire doivent aussi être assurés à l'enfant. En effet, dès qu'un enfant est malade, il doit être soigné dans des institutions médicales appropriées. Ses parents doivent aussi lui assurer une nourriture saine et suffisante pour sa croissance physique et intellectuelle.

D'autre part, l'enfant a aussi droit aux loisirs. Il s'agit des loisirs sains qui doivent l'aider à s'épanouir dans la société. Il doit par exemple pratiquer un sport convenable à ses conditions physiques, lire des ouvrages instructifs, regarder des films documentaires pour apprendre encore plus sur le monde qui l'entoure, visiter des sites touristiques, etc.

Bien que jouissant de plusieurs droits, l'enfant est aussi soumis à des devoirs à l'égard de ses parents et aussi de la société qui l'entoure.

Devoirs de l'enfant.

Le premier devoir d'un enfant est de respecter et d'honorer ses parents, à travers ses actes. Un enfant doit aussi respecter les parents des autres et les biens d'autrui. Il doit, en outre, respecter ses enseignants car ce sont eux qui contribuent à son épanouissement dans la société. Bref, il doit être un bon modèle pour les autres enfants.

Questions :

1. Citer quelques droits reconnus à l'enfant.
2. Citer un texte des lois qui protège les droits de l'enfant.
3. Quels sont les devoirs de l'enfant dans sa famille, à l'école ?

Maître Paulin Mushindo Lupana